

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 février 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Protocole d'accord pour
développer l'emploi sur
le chantier Seine-Aval**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 février 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 février 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 5 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 09 A 09

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI SUR LE CHANTIER SEINE-AVAL

RAPPORTEUR : Madame de JOYBERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Saint-Germain-en-Laye propose un accompagnement aux demandeurs d'emploi par le biais de son Bureau Municipal de l'Emploi (B.M.E.) : conseils personnalisés, salle de documentation en accès libre, conférences thématiques, ateliers de groupe, orientation vers des bénévoles et accès aux offres d'emploi des entreprises du bassin géographique.

Le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.) va entreprendre des travaux de mise aux normes européennes de l'usine d'épuration de Seine-Aval sise sur les communes de Saint-Germain-en-Laye et d'Achères.

Cette opération, d'un coût estimé à 300 000 000 €, constitue un des plus gros chantiers actuels de l'Ile-de-France. Elle s'inscrit dans un projet global de près de 1 500 000 000 € visant à moderniser l'ensemble de la station de Seine-Aval. Au plus fort de l'activité sur le chantier, près de 700 personnes y seront employées, sur lesquelles les besoins du groupement sont estimés au minimum à une centaine d'embauches.

Les travaux débuteront en avril 2009 et dureront 28 mois. Ils seront réalisés par le Groupement OTV FRANCE – EIFFAGE TP – BONNARD & GARDEL – LWA Architecte et leurs sous-traitants.

Ces travaux constituent une réelle opportunité pour les Saint-Germanoises en recherche d'emploi. C'est dans ce but que la Ville de Saint-Germain-en-Laye, le S.I.A.A.P. et le Groupement OTV FRANCE – EIFFAGE TP – BONNARD & GARDEL – LWA Architecte proposent, à l'initiative de la Ville, de mettre en commun leurs moyens pour rapprocher les demandes et les offres d'emplois générées par l'exécution de ce projet et les besoins des entreprises.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord précisant les modalités du partenariat.

Ce protocole prévoit principalement que la Ville met à disposition des partenaires les locaux du B.M.E. et met en œuvre des actions d'information, de sensibilisation et de formation en direction des demandeurs d'emploi Saint-Germanoises.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

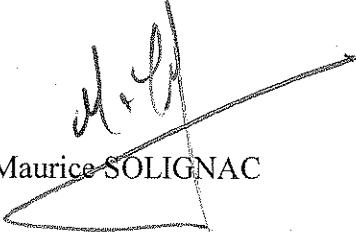
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord ainsi que tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC